



LA MALTRAITANCE

■ Un peu d'histoire

- Le 20 novembre 1989 : création de la convention internationale des droits de l'enfant.
- En juillet 1989 : création de la loi relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs.

■ Définition

L'enfant maltraité est celui qui est victime de violences physiques ou psychiques, d'abus sexuels, de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et/ou psychologique.

■ Les signes physiques

Un signe ne constitue pas en soi une alerte, c'est un faisceau de signes et surtout un changement de comportement qui doit alerter.

- Habillement mal adapté.
- Aspect négligé.
- Dénutrition, boulimie, anorexie.
- Blessures corporelles : hématomes, ecchymoses, plaies, brûlures, fractures mal expliquées...
- Malaise avec visites fréquentes à l'infirmerie scolaire.
- Douleurs abdominales ou osseuses.
- Fatigue inexpliquée.
- Vomissements.
- Retard dans le développement staturo-pondéral et/ou psychomoteur.
- Cystites à répétition.
- Constipation chronique.





LA MALTRAITANCE SUITE



■ Les signes comportementaux

- Tristesse, attitude craintive, repli sur soi, inhibition, perte du sens ludique.
- Manifestations régressives (enurésie, encoprésie, succion du pouce.)
- Hypermaturation.
- Bégaiement, régression du langage.
- Préoccupations sexuelles en décalage avec l'âge.
- Attitudes de séduction vis-à-vis de camarades et d'adultes.
- Agressions sexuelles envers d'autres enfants.
- Quête permanente d'affection auprès d'adultes.
- Tentatives de suicide.
- Agressivité et instabilité.
- Paralysie devant toute manifestation d'autorité.
- Accès de violence.
- Prise de toxiques.
- Troubles du sommeil.
- Conduites délictueuses.
- Rituels obsessionnels comme par exemple, le lavage fréquent de certaines parties du corps.

■ Les signes scolaires

- Absentéisme.
- Fugue.
- Echec scolaire.
- Refus des parents de toute participation de l'enfant aux activités proposées.

■ Les signes environnementaux

- Habitat dans lequel aucune porte ne ferme à clé, surtout les toilettes et la salle de bains.
- Aucun lit n'est attribué à l'enfant.
- Humiliations, insultes.

